ART. PREMIER N° CL281

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - $(N^{\circ}\ 1346)$

Adopté

AMENDEMENT

N º CL281

présenté par M. Pradal, rapporteur, M. Terlier, rapporteur et M. Balanant, rapporteur

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À la fin de l'alinéa 285, substituer aux mots :

« de territoires expérimentateurs (9) »

les mots:

« de neuf à douze territoires expérimentateurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expérimentation d'un tribunal des activités économiques (TAE) pourra concerner jusqu'à douze tribunaux de commerce.

Le présent amendement apporte cette précision dans le rapport annexé.